

# Commune de Mirepoix-sur-Tarn

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 3.3- LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

*Citadia Conseil / Agence MTDA*

Cachets et visas

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil municipal du 10.03.2020 approuvant  
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,



## Liste des Emplacements Réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

### Dispositions réglementaires

Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme) sont identifiés sur le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme :

Numéro	Dénomination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'un cheminement piétonnier	563,74 m <sup>2</sup>	Commune
2	Extension du cimetière communal	13 443,50 m <sup>2</sup>	Commune
3	Extension du parking de la salle des fêtes et aménagement de l'intersection – rue du Coutal et route de Layrac	1 687,44 m <sup>2</sup>	Commune
4.1.	Elargissement de la rue du Moulas (largeur : 3 mètres de chaquz côté de la voie)	1 788,66 m <sup>2</sup>	Commune
4.2.	Elargissement de la rue du Moulas (largeur : 3 mètres de chaquz côté de la voie)	1 811,55 m <sup>2</sup>	Commune
5	Création d'une voie (largeur 10 mètres)	1003,81 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'une liaison douce (largeur = 3mètres)	196,34 m <sup>2</sup>	Commune
7	Aménagement d'un exutoire vers le Lauzate	326,28 m <sup>2</sup>	Commune